

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20140711-0000013422-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2014

Réception par le Prefet : 11/07/2014

Publication : 18/07/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-7-3-9

Séance du vendredi 11 juillet 2014

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
RD 68 - DEVIATION D'ASPACH
MARCHE N° 232-08 - LOT 5 : OUVRAGES D'ART P.I.1 ET P.I. 2**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles 2044 et suivant du Code civil fixant le régime juridique des transactions, la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits, et l'article L 3213-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la compétence de l'Assemblée départementale pour statuer sur les transactions concernant les droits du Département,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide le protocole transactionnel joint à la présente délibération à intervenir entre le Département et le groupement d'entreprises DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION (mandataire), MULLER TP et MATIERE ;
- ❖ Autorise le Président à le signer ;

- ❖ Autorise, conformément à ce protocole, le versement d'une indemnité de 156 121,57 € TTC au groupement d'entreprises DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION (mandataire), MULLER TP et MATIERE au titre du marché n° 232/08 - Lot 5 : Ouvrages d'art P.I.1 et P.I. 2 de la RD 68 de la déviation D'ASPACH. 147 005,69 € seront prélevés sur le programme J632, chapitre 67, fonction 01, nature 6718 et les intérêts moratoires estimés à 9 115,88 € au 1er août 2014 seront imputés au programme J632, chapitre 67, fonction 01, nature 6711.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions